



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.005/DK

OBJET : APPROBATION DU BAIL ET DE L'AVENANT 4 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF
RELATIF AU BATIMENT SIS 5 RUE PIERRE PROST, PROPRIETE DE LA VILLE DE BRUNOY,
SIGNE LE 10 MAI 2012

SEANCE DU 06/02/2025

LE JEUDI SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Madame Sandrine LAMIRÉ,	Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD,	Madame Nathalie DOHUU,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,
Madame Christie GEY,	Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelynne BERTELLI,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,	
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,	Madame Henriette SPIEGEL,	Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY,	Monsieur Arnaud DEGEN,	Madame Agnès BONAFIOUS	

POUVOIRS :

Monsieur Eric ADAM a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur François FAREZ a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DU BAIL ET DE L'AVENANT 4 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF AU BATIMENT SIS 5 RUE PIERRE PROST, PROPRIETE DE LA VILLE DE BRUNOY, SIGNE LE 10 MAI 2012

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-2 et suivants, L1415-1, R1415-1 à R1415-10,

VU la délibération du Conseil municipal n°09.109/DP du 17 décembre 2009 :

VU la délibération du Conseil municipal n°11.89/DP en date du 29 septembre 2011 relative à l'attribution d'un Bail emphytéotique administratif (BEA) pour concéder des travaux de réhabilitation et le droit d'exploiter 4 bâtiments communaux,

VU la signature du bail en date du 10 mai 2012 avec la société des bâtiments de Brunoy, société civile immobilière dont le siège est 57 rue d'Amsterdam, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 750 187 163,

CONSIDERANT le départ de la Gendarmerie nationale, entraînant la dénonciation du Bail de celle-ci avec l'emphytéote, avec effet en date du 31 octobre 2024,

CONSIDERANT que le Bail de la Gendarmerie nationale (ou Convention de location) doit être remplacé par une convention de location avec la Ville,

CONSIDERANT pour ce faire qu'il convient d'établir un avenant n°4 au BEA, joint en annexe.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DU BAIL ET DE L'AVENANT 4 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF AU BATIMENT SIS 5 RUE PIERRE PROST, PROPRIETE DE LA VILLE DE BRUNOY, SIGNE LE 10 MAI 2012

ADOpte

28 Voix Pour, 7 Abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE :

- les termes de l'avenant n°4 au bail emphytéotique administratif relatif aux biens sis 5 rue Pierre Prost, à Brunoy propriété de la commune de BRUNOY relatif au bail signé le 10 Mai 2012, documents annexés à la présente,
- les termes du bail annexé à la présente relatif au bien sis 5 rue Pierre Prost à Brunoy.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4, les baux et avenants, et tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : FIXE le montant annuel du loyer à 190 690 €, révisable par période triennale selon les termes du contrat de location annexé à la présente.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DU BAIL ET DE L'AVENANT 4 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF AU BATIMENT SIS 5 RUE PIERRE PROST, PROPRIETE DE LA VILLE DE BRUNOY, SIGNE LE 10 MAI 2012

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 07/02/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 10/2/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.005/DK

Objet de l'acte : APPROBATION DU BAIL ET DE L'AVENANT 4 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE
ADMINISTRATIF RELATIF AU BATIMENT SIS 5 RUE PIERRE PROST,
PROPRIETE DE LA VILLE DE BRUNOY, SIGNE LE 10 MAI 2012

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 6 - Autres actes de gestion du domaine prive

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250206-BRU_DE_24486_1-DE

Date de l'acte : 06/02/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24486_1

Date de réception en Préfecture : 10 février 2025